|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

 |

FEUILLE DE ROUTE NATIONALE

EN VUE DE LA TRANSFORMATION

DES SYSTEMES ALIMENTAIRES POUR SOUTENIR L’AGENDA 2030



*Août 2021*

Table des matières

[CONTEXTE 2](#_Toc82164346)

[I. APERÇU DE L’ETAT ACTUEL DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO 2](#_Toc82164347)

[II. ATTENTES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES NATIONAUX POUR LA PROCHAINE DECENNIE 5](#_Toc82164348)

[1. Production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique, diversifiée, suffisante, de qualité et s’inscrivant dans la durabilité 5](#_Toc82164349)

[2. Transformer 35 % des produits ASPHF en garantissant une qualité nutritionnelle et sanitaire d’ici à 2030 5](#_Toc82164350)

[3. Promouvoir les bonnes habitudes de consommation, de modes de vie sains et valoriser les productions locales 6](#_Toc82164351)

[4. Assurer la fluidité des échanges entre les zones de production, de transformation et de consommation à travers des infrastructures et des moyens de transport adaptés 6](#_Toc82164352)

[5. Renforcer les capacités des acteurs des Systèmes Alimentaires et leur résilience aux aléas 7](#_Toc82164353)

[III. ACTIONS FORTES A MENER DANS LE COURT TERME (TROIS PREMIERES ANNEES) 7](#_Toc82164354)

[IV. ACTIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES A REALISER DANS LE MOYEN ET LONG TERME 9](#_Toc82164355)

[V. DEFINIR COMMENT LES PARTIES PRENANTES PEUVENT COLLABORER A DES ACTIONS COLLECTIVES 10](#_Toc82164356)

[Annexe  : Plan d’actions du Burkina Faso pour l’Agenda 2030 12](#_Toc82164357)

**SIGGLES ET ABREVIATIONS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AD | : | Associations de Développement |
| ANJE |  | Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant |
| ASPHF |  | Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique |
| BSPP | : | Bureau de Suivi du Programme Présidentiel |
| CT | : | Court Terme |
| LT | : | Long Terme |
| MAAHM | : | Ministère de l’Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation |
| MATD | : | Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation |
| MEA | : | Ministère de l’Eau et de l’Assainissement |
| MEEVCC | : | Ministère de l’Environnement ; de l’Economie Verte, et du Changement Climatique |
| MENAPLN |  | Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales |
| MESRSI | : | Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation |
| MFSNFAH |  | Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l’Action Humanitaire |
| MICA | : | Ministère de l’Industrie, du Commerce et de l’Artisanat |
| MINEFID | : | Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement |
| MRAH | : | Ministère des Ressources Animales et Halieutiques |
| MS | : | Ministère de la Santé |
| MT | : | Moyen Terme |
| MTMUSR |  | Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière |
| ONG | : | Organisation Non Gouvernementale |
| OPA | : | Organisation Professionnelle Agricole |
| OSC | : | Organisation de la Société Civile |
| PTF | : | Partenaires Techniques et Financiers |
| SP/CNPS |  | Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Protection Sociale |

# **CONTEXTE**

Le contexte mondial actuel avec ses nombreux enjeux et défis que rencontrent l’Agriculture, l’Environnement et la Santé ; les Systèmes Alimentaires constituent une préoccupation majeure aux échelles internationales et nationales. Au regard d’un tel contexte, en 2019, le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé un appel en vue de la convocation d’un Sommet sur les Systèmes Alimentaires et de l’ouverture d’un processus d’engagements afin de libérer le pouvoir des aliments et progresser vers la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. C’est dans cette optique que se tient à New York, dans le cadre de la 76ème Assemblée Générale des Nations Unies, le Premier Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires. En vue de sa participation réussie au dit sommet, le Burkina Faso, a tenu quatre concertations multisectorielles et inclusives sous l’égide de la Coordination Nationale des concertations. A l’issue de ce processus, les acteurs et les parties prenantes ont d’une part relevé les contraintes majeures qui affectent les différents maillons des systèmes alimentaires ; et d’autre part, proposé des actions stratégiques et opérationnelles pour des Systèmes Alimentaires durables, résilients et équitables à même de soutenir l’Agenda 2030. La présente Voie nationale et sa Feuille de route décline les engagements et les actions à mettre en œuvre durant la décennie à venir sur la base des potentialités et des défis à relever.

# **APERÇU DE L’ETAT ACTUEL DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO**

L’analyse des Systèmes Alimentaires fait ressortir des potentialités mais aussi des défis. En termes de potentialités, le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique bénéficie de :

1. l'existence d'un potentiel faiblement exploité en terres arables d’environ 9 millions d’ha, de terres irrigables de plus de 233 500 ha ainsi que de bas-fonds de l’ordre de 500 000 ha facilement aménageables ;
2. l’existence d’environ 1 200 plans d’eau (barrages, lacs, mares) avec une capacité de stockage de plus de six (06) milliards de mètres cubes d’eau de surface par an pour le développement de l’approvisionnement en eau potable, de l’irrigation, de la pêche et de l’aquaculture ;
3. une recherche agricole et environnementale performante avec des acquis importants ;
4. un cheptel numériquement important et diversifié estimé à un effectif de 10 442 213 bovins, 17 084 565 caprins, 11 410 270 ovins, 51 925 450 têtes de volaille ;
5. vingt-six (26)zones pastorales aménagées d’une superficie de 775 000 ha sur plus de 160 zones potentiellement aménageables, d’aires villageoises de pâture, de couloirs de transhumance et des zones agro-écologiques permettant le développement d’un élevage diversifié ;
6. plus de 376 espèces ligneuses ;
7. l’existence d’un marché domestique potentiel en croissance perpétuelle du fait de l’urbanisation et de la croissance démographique ainsi qu’un marché régional en construction ;
8. un changement des habitudes alimentaires à la faveur du développement des villes et de l’amélioration des revenus ;
9. l’existence de lois, politiques et stratégies qui encadrent les Systèmes Alimentaires au niveau des différents sous-secteurs ;
10. l’existence de plusieurs Pôles de croissance ;
11. l’existence de laboratoires d’analyse de la qualité et d’un dispositif de contrôle et d’inspection aux postes d’entrée des denrées alimentaires pour la recherche de polluants chimiques et environnementaux ;
12. un système de subventions des intrants, matériels et équipements au profit des acteurs agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique ;
13. la promotion du « consommer local » notamment dans les cantines scolaires et lors des manifestations nationales ;
14. la prise en compte du genre dans le cadre des Systèmes Alimentaires ;
15. l’existence de plusieurs dispositifs de suivi-évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
16. la prise des mesures de riposte pour renforcer la résilience aux changements climatiques, aux effets de la COVID-19, à l’insécurité, et au déficit alimentaire ;
17. l’émergence du secteur de la transformation agro-alimentaire avec la création de plusieurs unités de production et de transformation des produits locaux ;
18. l’existence de structures d’accompagnement à la labélisation et à la certification aux normes sanitaires ;
19. la présence de nombreuses ONG intervenant dans les Systèmes Alimentaires ;
20. l’existence d’Organisations Professionnelles Agricoles dans les différentes filières ;
21. l’existence de lois portant sur l’organisation et la structuration des acteurs des filières ASPHF ;
22. l’existence de Partenaires Techniques et Financiers ;
23. l’importance de la frange jeune de la population.

En dépit de ces atouts, les Systèmes Alimentaires actuels ne permettent pas d’assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle (15 % de la population en insécurité alimentaire, Cadre Harmonisé 2020) qui demeure préoccupante. Cette situation est due à :

1. une faible productivité agro-sylvo-pastorale ;
2. une transformation alimentaire saisonnière peu développée, notamment en zone rurale ;
3. l’enclavement des bassins de production, des moyens de transport et de stockage insuffisants et parfois inadaptés entrainant un faible taux de commercialisation des produits agricoles (37 % en 2020) et des taux de pertes alimentaires élevés ;
4. la faiblesse du financement, aussi bien public que privé, des secteurs de production ASPHF ;
5. les effets des changements climatiques) ;
6. la pression démographique ;
7. l’insécurité, la crise sanitaire (COVID) ;
8. les conflits fonciers et communautaires ;
9. le faible niveau d'éducation limitant les capacités d'innovation dans les activités productives et les bonnes pratiques nutritionnelles ;
10. l’insuffisance dans la professionnalisation des groupes d’acteurs et dans la gouvernance des Organisations Paysannes ;
11. la faible application des lois/textes qui encadrent les systèmes alimentaires ;
12. le chômage et le sous-emploi des jeunes ;
13. la couverture insuffisante des programmes de protection sociale qui jouent un rôle clé pour les systèmes alimentaires
14. le faible accompagnement des initiatives en entrepreneuriat agricole notamment celles portées par les jeunes et les femmes ;
15. la faible maitrise/application des règles d’hygiène par la grande majorité des acteurs impliqués dans les systèmes alimentaires ;
16. la faible disponibilité et l’accès difficile à l’énergie ;
17. la recrudescence des fléaux ASPHF.

# **ATTENTES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES NATIONAUX POUR LA PROCHAINE DECENNIE**

A l’horizon 2030, le Burkina Faso dispose de Systèmes Alimentaires durables et résilients aux différents chocs (crise sanitaire et sécuritaire, changements climatiques), assurant une sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous. L’atteinte d’une telle vision, nécessite une volonté politique des autorités et un engagement soutenu et durable de l’ensemble des parties prenantes. Les actions spécifiques stratégiques et opérationnelles à mettre en œuvre en fonction des cinq (5) attentes qui caractérisent le système alimentaire sont les suivantes.

## Production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique, diversifiée, suffisante, de qualité et s’inscrivant dans la durabilité

Pour atteindre cette attente il faut réaliser les actions spécifiques suivantes :

1. l’amélioration de la productivité et de la diversification du secteur ASPHF ;
2. l’allocation de 14 % du budget national en investissements directs dans le secteur ASPHF ;
3. l’amélioration de la sécurisation foncière rurale ;
4. la mobilisation, protection et gestion intégrée des ressources en eau (souterraine et de surface) en quantité suffisante ;
5. l’amélioration du disponible fourrager et des points d’abreuvement ;
6. la valorisation du potentiel génétique des races locales ;
7. l’amélioration de la disponibilité, de la compétitivité et de l’accessibilité des produits ASPHF ;
8. la promotion de l’agroforesterie ; de l’agro écologie et la mise en place de jardins nutritifs pour une production climato-intelligente et plus sensible à la nutrition ;
9. le renforcement de la conservation des terres et la restauration de celles dégradées ;
10. l’application des lois/textes qui encadrent les systèmes alimentaires ;
11. la création d’emplois au profit des jeunes ;
12. l’accompagnement des initiatives en entrepreneuriat agricole notamment celles portées par les jeunes et les femmes.

## Transformer 35 % des produits ASPHF en garantissant une qualité nutritionnelle et sanitaire d’ici à 2030

Pour cette attente il faut**:**

1. l’amélioration de la transformation des produits ASPHF ;
2. le renforcement des structures d’analyse de qualité des produits ASPHF ;
3. la promotion la certification ainsi que la labellisation des produits ASPHF aux normes de qualité ;
4. le renforcement du contrôle qualité.

## Assurer l’accès à une alimentation saine et nutritive pour tous et promouvoir les bonnes habitudes de consommation, de modes de vie sains et valoriser les productions locales

Dans le cadre de l’atteinte de cette attente les Actions sont les suivantes :

1. la promotion de la disponibilité et de l’accessibilité des régimes alimentaires sains pour tous « healthy diets for all », comme prônée par la nouvelle stratégie nutrition de la FAO ;
2. la mise en œuvre de l’Initiative « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour » ;
3. l’expansion des filets sociaux pour garantir l’accès à une alimentation saine pour les plus vulnérables, et la recherche de synergies entre secteurs pour maximiser l’impact ;
4. la réalisation de l’accès universel à l’approvisionnement à l’eau potable ;
5. la promotion de l’hygiène afin de prévenir les maladies transmissibles y compris les maladies diarrhéiques ;
6. la réalisation de l’accès universel à l’assainissement ;
7. le renforcement de la promotion de la consommation des produits locaux ;
8. le renforcement du cadre règlementaire et législatif en faveur d’une alimentation saine et la sécurité sanitaire des aliments ;
9. le renforcement de la lutte contre les maladies à caractère endémique (Covid-19, choléra, Ebola, etc.) ;
10. le renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile avec passage à l’échelle du plan Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) ;
11. l’allocation de 3 % du financement domestique en faveur de la nutrition ;
12. la promotion de l’information et de l’éducation nutritionnelle des populations.

## Assurer la fluidité des échanges entre les zones de production, de transformation et de consommation à travers des infrastructures et des moyens de transport adaptés

Pour réaliser cette attente il faut :

1. le renforcement des mesures incitatives pour le renouvellement périodique du parc automobile de transport des produits alimentaires (« de 25 % d’ici à 2030 ») ;
2. le renforcement du réseau routier (provincial, départemental et des zones de fortes productions) et ferroviaire ;
3. le développement des infrastructures de stockage et de conservation des produits ASPHF sur les sites de production, de transformation et de commercialisation ;
4. le développement du partenariat entre les acteurs des Systèmes Alimentaires (alliance productive, agriculture contractuelle, etc.) ;
5. l’amélioration de l’accès à l’énergie ;
6. le développement et l’application des technologies de l’information et de la communication (TIC).

## Renforcer les capacités des acteurs des Systèmes Alimentaires et leur résilience aux aléas

Pour cette attente il faut :

1. le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs des Systèmes Alimentaires ;
2. la promotion de la professionnalisation et l’autonomisation les acteurs directs et indirects des filières ASPHF ;
3. le renforcement des moyens de prévention et de réponse humanitaire rapide en faveur des personnes affectées par les conflits et les crises alimentaires ;
4. le renforcement de la couverture et le rôle de la protection sociale pour répondre aux chocs et aléas ;
5. le renforcement du relèvement durable des populations affectées par les conflits et les différentes crises ;
6. le développement des systèmes d’information, d’alerte précoce et de réponse ;
7. le développement des systèmes d’assurance dans les secteurs des systèmes alimentaires et des catastrophes naturelles y compris de manière prioritaire l’extension de l’accès à l’assurance sociale pour les petits producteurs et travailleurs agricoles informels;
8. le développement des services de pollinisation ;
9. le renforcement des capacités des structures techniques en charge de la gestion des crises et des catastrophes humanitaires.

# **ACTIONS FORTES A MENER DANS LE COURT TERME (TROIS PREMIERES ANNEES)**

Relever les défis actuels et futurs des Systèmes Alimentaires implique un élargissement des leviers politiques et l’introduction de « politiques des Systèmes Alimentaires » cohérentes. L’environnement politique et stratégique est un levier important pour réaliser les objectifs en matière de Systèmes Alimentaires. Ainsi les principaux changements et actions majeurs à mettre en œuvre pour les trois prochaines années afin de réaliser les attentes à l’horizon 2030 sont :

1. la Constitutionnalisation du Droit à une Alimentation saine diversifiée et équilibrée et dans ce cadre, la mise en œuvre des Initiatives phares du Président du Faso portant sur la Production de « Un Million de Tonnes de Riz par An »  et ; « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par Jour » ;
2. la réduction les émissions des gaz à effets de serre de 25 % ;
3. l’amélioration de la gestion post-récolte pour réduire les pertes et renforcer les chaînes de valeur ASPHF prioritaires ;
4. la promotion des pratiques agro écologiques sur au moins 30 % des emblavures à l’horizon 2030 ;
5. l’accroissement des superficies irriguées et l’accès de TOUS à l’Eau potable et à l’assainissement ;
6. l’allocation annuelle de 1 % du Budget national à la recherche et de 14 % exclusivement aux investissements directs dans le secteur ASPHF ;
7. l’utilisation des biotechnologies modernes dans la production et valorisation des produits alimentaires locaux ;
8. l’extension de la couverture de programmes de protection sociale pour assurer à tous un accès à une alimentation saine ;
9. le renforcement des moyens de prévention et de l’aide humanitaire d’urgence aux personnes affectées par les conflits et les crises alimentaires ;
10. l’appui aux maillons de la transformation, du transport, du stockage et de la commercialisation ; assurer le contrôle de la qualité sanitaire des aliments ;
11. l’amélioration de la sécurisation foncière rurale (agricole, pastorale, forestière, halieutique et faunique) ;
12. la promotion de l’agroforesterie et la mise en place de jardins nutritifs pour une diversification climato-intelligente ;
13. le renforcement des structures d’analyse de qualité gérées par les professionnels privés ;
14. la promotion des Bonnes Pratiques de productions locales ;
15. la promotion des Bonnes Pratiques d’hygiène et de transformation des productions locales ;
16. la promotion de la consommation des produits locaux ;
17. le renforcement du cadre règlementaire et législatif en faveur de la sécurité sanitaire des aliments ;
18. le renforcement de la lutte contre les maladies à caractère endémique (Covid-19, choléra, Ebola, etc.) ;
19. le renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile avec passage à l’échelle du plan Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) ;
20. l’allocation de 3 % du financement domestique en faveur de la Nutrition ;
21. la réhabilitation/renforcement du réseau routier provincial et départemental dans les zones à forte production y compris les Plaines de production ;
22. le développement du partenariat (alliance productive, agriculture contractuelle, etc.) entre les acteurs des systèmes alimentaires ;
23. le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs des systèmes alimentaires ;
24. la professionnalisation des acteurs directs et indirects des filières ASPHF ;
25. le renforcement du relèvement durable des populations affectées par les conflits et les crises ;
26. le renforcement des systèmes d’information et d’alerte précoce ;
27. le développement des systèmes d’assurance dans les secteurs des systèmes alimentaires ;
28. la Promotion de l’agriculture biologique ;
29. la digitalisation des processus des systèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

# **ACTIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES A REALISER DANS LE MOYEN ET LONG TERME**

Les actions fortes à mettre en œuvre pour le moyen et long terme sont :

1. l’amélioration de la productivité et de la diversification du secteur ASPHF ;
2. la mobilisation, la protection et la gestion intégrée des ressources en eau (souterraine et de surface) en quantité suffisante ;
3. la réduction du déficit fourrager et hydrique (installation d’unité de production d’aliments pour bétail et volaille, de points d’eau d’abreuvement, promotion des cultures fourragères) ;
4. la valorisation du potentiel génétique des races locales ;
5. le renforcement de la conservation et la restauration des terres dégradées ;
6. l’amélioration de la transformation des produits ASPHF ;
7. le renforcement des structures d’analyse qualité gérées par les professionnels privés ;
8. la promotion de la certification des produits ASPHF aux normes de qualité ;
9. le développement des techniques de transformation et d’assurance qualité des productions ASPHF ;
10. le renforcement des mesures incitatives pour le renouvellement) du parc automobile de transport des produits alimentaires de 25 % d’ici à 2030.

# **DEFINIR COMMENT LES PARTIES PRENANTES PEUVENT COLLABORER A DES ACTIONS COLLECTIVES**

Les Systèmes Alimentaires impliquent une multitude d’acteurs à plusieurs niveaux de décision aussi bien au niveau du secteur public, du secteur privé et des organisations de la société civile. Les acteurs de la santé, de la nutrition, de l’éducation, de la recherche, de l’environnement, la planification du développement urbain et national, le commerce, les infrastructures et les politiques de l’emploi doivent interagir pour relever les défis des Systèmes Alimentaires.

Pour le volet production, ces acteurs travailleront en étroite collaboration avec les acteurs de la recherche pour disposer des semences améliorées et des variétés à haut rendement qui résistent aux attaques des prédateurs, des ennemis des cultures et adaptées au contexte des changements climatiques. La recherche scientifique devrait permettre de disposer des technologies de transformation adaptée, des infrastructures de conservation/stockage qui tiennent compte de la spécificité des productions.

En matière de commercialisation, de transformation des produits, des Alliances productives et l’agriculture contractuelle seront promues via des partenariats public/privé et privé/privé impliquant les producteurs et d’autres acteurs des chaines de valeurs prioritaires. Cela à l’effet d’assurer un marché conséquent plus rémunérateur aux producteurs, de permettre aux Unités de transformation de fonctionner à partir des matières premières fournies par les productions locales et éviter les ruptures en cas de chocs externes. Les Alliances productives mettront l’accent sur la production, la transformation et la commercialisation des productions à haute valeur nutritive. Dans les domaines de l’accès et de la consommation un partenariat public privé sera développé pour accompagner la mise en œuvre de l’initiative présidentielle « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour » ; l’Education Nutritionnelle et les modes de vie sains devront être promus et soutenus



4ème Concertation : Vue d’ensemble des parties prenantes en plénière



1ère Concertation : Allocution de la Coordonnatrice Résidente du SNU

# **Annexe : Plan d’actions du Burkina Faso pour l’Agenda 2030**

Le Burkina Faso est un pays sahélien avec un climat tropical de type soudano sahélien et des variations pluviométriques importantes. Près de 80 % de la population burkinabè est impliquée dans la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique. La production agricole est essentiellement extensive et de subsistance marquée par une faible mécanisation, une faible disponibilité des intrants agricoles et faible maîtrise des ressources en eau. La disponibilité alimentaire quantitative est faible et dominée par les céréales qui occupent une place de choix avec une disponibilité moyenne de 184,4 kg/personne et par an sur la période 2013-2019. Les Disponibilités Energétiques Alimentaires (DEA) totales sur la période 2013-2019 varient entre 2599 kcal/pers/jour (niveau bas enregistré en 2017) et 2775 kcal/pers/jour (niveau maximal enregistré en 2013 avec une faible diversité alimentaire des ménages. On note une forte prévalence de la malnutrition chronique surtout chez les couches vulnérables (enfants de 0-59 mois, femmes enceintes, personnes âgées). L’insécurité alimentaire est grandissante et est accentuée par le terrorisme et la pandémie de la COVID 19. L’économie est caractérisée par des indicateurs de croissance faible (PNB, PIB, PPA, IDH…).

Les efforts du gouvernement visent à une intensification des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et une diversification des spéculations. Depuis la crise alimentaire de 2008, le gouvernement appuie ce secteur à travers des subventions aux intrants (engrais, semences, soins vétérinaires, SPAI) et aux équipements agricoles. En matière de gestion de l’eau, les aménagements hydro-agricoles (barrages, retenues d’eau, bas-fonds) se poursuivent à travers de nombreux projets. Tous ces efforts contribuent à un accroissement de la productivité et donc de la production. Pour aboutir à un système alimentaire plus intégré, le pays doit mettre l’accent sur la transformation qui va générer de la plus-value. Pour cela, l’approche filière doit être privilégiée pour prendre en compte les différents maillons de la chaîne depuis la production, le transport, le stockage, la transformation, la commercialisation, la consommation sans oublier la gestion des déchets (économie circulaire).

L’agriculture au Burkina Faso continue d'être en proie à une faible résistance aux stress biotiques et abiotiques et des pertes post-récoltes élevées. A toutes ces difficultés, s’ajoute la faiblesse de la transformation par l’industrialisation et de la valorisation des productions locales. Il est important de remarquer que la plupart des pays africains y compris le Burkina Faso manquent toujours d'engagement concret envers la science, la technologie et l'innovation (STI). Parmi les STI, l’utilisation appropriée des biotechnologies pourrait avoir un impact positif dans le développement de l’Afrique. C’est pour cela que l’Union Africaine a reconnu les biotechnologies agroalimentaires et la valorisation des ressources endogènes locales comme principaux moteurs pour le développement durable de l’Afrique, sa compétition et la transformation de son économie. En conséquence, depuis 2006 le pays a adopté une loi (modifiée en 2012), autorisant l’importation ou l’expérimentation des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le pays sous réserve de l’avis de l’Agence Nationale de Biosécurité (ANB). Il s’avère donc nécessaire d’assurer une bonne maîtrise des biotechnologies pour l’assurance de la sécurité alimentaire, notamment les productions dérivées des OGM. L'introduction durable de la biotechnologie doit prendre en compte, en plus des questions propres à la biotechnologie, des sujets liés tels que les systèmes agricoles, la résistance sociale contre les biotechnologies, les perceptions des risques, la réglementation et la gouvernance, l'éthique, la participation des parties prenantes, et les mécanismes d'interaction entre la science, la technologie et la société. La biotechnologie peut contribuer de manière significative à un développement agricole durable des systèmes alimentaires par l'amélioration de la productivité des cultures locales, la réduction de l’utilisation des pesticides chimiques toxiques, la protection des cultures contre les ravageurs et les pertes post-récolte, l’amélioration de la qualité nutritionnelle (enrichissement des denrées alimentaires en vitamines, acides aminés, minéraux, etc.), et ainsi donc impacter la valeur ajoutée du secteur agricole qui emploie plus de 80 % de la population.

Le Plan de Réponse Humanitaire développé en 2020 doit être rigoureusement mis en œuvre. En effet, ce plan a été motivé par le fait que 2,9 millions de personnes sont confrontées aux conséquences humanitaires liées à leur condition de vie avec pour besoins cruciaux l’éducation, la sécurité alimentaire par les moyens de subsistance, la santé, la protection, l’accès sûr aux services d’eau hygiène et assainissement et des abris adéquats. En mai 2020, près 80 % de ces personnes étaient privées totalement de services de soins de santé primaires et 100 % avaient un faible accès à l'eau et à l'assainissement. En plus, les infrastructures éducatives de 2000 écoles ont été fermées affectant du même coup plus de 300 000 élèves et le personnel enseignant directement ciblés dans les zones touchées par la crise sécuritaire avant les mesures liées à la prévention de la COVID-19.

Les systèmes alimentaires pour être durables doivent reposer sur des pratiques agricoles plus écologiques et respectueuses de l’environnement. Au Burkina Faso, des études entrant dans le cadre de la Contribution Déterminée au niveau National (CND), proposent plusieurs scénarios technologiques afin de réduire la production des gaz à effets de serre et de stocker le carbone dans le sol. La CDN du Burkina Faso a retenu deux (02) objectifs stratégiques majeurs qui sont :

1. la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en contribuant à faire disparaitre les concentrations de gaz à effet de serre déjà présentes dans l’atmosphère (atténuation) ;
2. la réduction de la vulnérabilité des moyens d’existence tout en renforçant la capacitation de ses populations face aux chocs climatiques (résilience). La réduction des émissions des gaz à effet de serre des systèmes alimentaires passe aussi par l’adoption de l’utilisation des énergies renouvelables, aussi, le plan d’action des énergies renouvelables (PANER) proposé accorde une place de choix à l’élaboration de lois et de textes réglementaires spécifiques aux énergies renouvelables. La création de l’Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l’Efficacité Energétique figure également comme un objectif prioritaire du PANER.

L’agriculture familiale est la principale forme de production d’aliments dans le monde et particulièrement dans les pays en voie de développement comme le Burkina Faso. En effet, cette forme d’agriculture contribue à près de 80 % des denrées alimentaires au niveau mondial selon le plan d’action global de la FAO sur la décennie sur l’agriculture familiale. Cependant, elle fait face à de nombreuses contraintes telles que la dégradation continue des terres et la perte de leur productivité, le faible niveau de maîtrise des technologies par les acteurs, le faible niveau d’investissement dans le secteur et surtout sa faible mécanisation. La réduction de l’utilisation des pesticides et la promotion de l’agriculture familiale avec des pratiques agro écologiques à l’horizon 2040 au Burkina Faso nécessite une innovation du secteur agricole dans son ensemble comme le suggère le dialogue politique sur l’innovation agricole dont les fortes recommandations sont de : (i) réaliser un diagnostic du système national d’innovation agricole ; (ii) créer une plateforme nationale multi-acteurs et multi échelles de dialogue politique pour la pérennisation du mécanisme de dialogue autour de l’innovation agricole et (iii) réviser et adapter les curricula de la formation pour être en phase avec les besoins de modernisation et de compétitivité de l’agriculture.

L’augmentation du financement de la recherche et des investissements dans le secteur agricole sont des composantes clés pour l’atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les Chefs d’Etats Africains ont décidé à Khartoum en 2006 de consacrer au moins 1 % du produit intérieur brut (PIB) de chaque pays à la promotion de la recherche et développement (R&D) et de l’innovation. Pourtant, selon un document de l’UNESCO, les pays africains n’affectent actuellement en moyenne que 0,2 % de leur PIB à la recherche-développement et ce taux est le plus bas au monde dont la moyenne est de 2 %. Pour donner suite à l’engagement de Khartoum en 2006, le Burkina Faso a créé en 2011 le Fonds National de la recherche et de l’innovation pour le développement (FONRID). Le pays a ensuite voté la Loi No 038-2013/AN Portant loi d’orientation de la recherche scientifique et de l’innovation (LORSI). Cependant, sur les six dernières années le Burkina Faso n’a octroyé en moyenne par an que 0,28 % du budget national à la recherche scientifique qui est financée en grande partie par les partenaires techniques et financiers à travers les appels à projets. Les efforts doivent se poursuivre pour rehausser la part du PIB consacré à la recherche et développement. Un mécanisme de financement durable de la recherche-Formation-Conseil agricole doit être mis en place et le FONRID doit être abondé par le prélèvement sur les produits agricoles d’exportation. Le FONRID doit innover par l’ouverture de guichets spécifiques pour le financement de la recherche de l’enseignement, la recherche et la vulgarisation agricole.

Le Burkina Faso a souscrit aux engagements de Maputo en 2003 d’allouer au moins 10 % du budget public annuel à l’agriculture et qu’une croissance minimale de 6 % soit atteinte dans le secteur agricole. Les chefs d’Etats se sont ensuite engagés à travers la déclaration de Malabo en 2014 en rehaussant le taux du budget accordé à l’agriculture à 14 %. Sur les six dernières années la part des dépenses publiques accordée au secteur agro-sylvo-pastoral est en moyenne de 9,58 % par an, ce qui est en deçà des 14 % recommandé. La contribution du secteur privé (national et étranger) dans l’agriculture a varié les six dernières années de 17 à 42 % des dépenses publiques consacrées à l’agriculture. La contribution des Organisations non gouvernementales/Associations de développement (ONG/AD) et Fondations dans le secteur agro-sylvo-pastoral a été en moyenne par an de 21,35 milliards durant les quatre dernières années. Le Burkina Faso, doit avec l’appui des partenaires techniques et financiers accroitre les investissements dans l’agriculture en continuant à élaborer de nouveaux projets et programmes dont la contribution va permettre l’augmentation de la productivité et la compétitive de l’agriculture.

Les actions ci-dessous proposées sont jugées pertinentes et importantes pour un système alimentaire durable au Burkina Faso en ce sens qu’elles contribueront à garantir à chaque burkinabè la sécurité alimentaire et nutritionnelle sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures.

Tableau 1: Tableau récapitulatif des actions pour un système alimentaire durable au Burkina Faso

| **N** | **Actions stratégiques/opérationnelles proposées** | **Horizon temporel de mise en œuvre (CT, MT, LT)** | **Structures responsable de la mise en œuvre** | **Structures partenaires de mise en œuvre** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Amélioration de la productivité et de la diversification du secteur ASPHF | MT et LT | Ministères du développement rural | PTF, ONG, AD, BSPP  |
|  | Allocation de 14% du budget national en investissements directs dans le secteur ASPHF | CT | MINEFID | Ministères du développement rural, BSPP |
|  | Amélioration de la sécurisation foncière rurale  | CT | MAAHM | MINEFID, MATD, BSPP |
|  | Mobilisation, protection et gestion intégrée des ressources en eau (souterraine et de surface) en quantité suffisante  | MT | MEA | PTF, ONGs, Comité de l’eau, BSPP |
|  | Amélioration du disponible fourrager et des points d’eau d’abreuvement (installation d’unité de production d’aliment pour bétail et volaille, de points d’eau d’abreuvement, promotion des cultures fourragères)  | MT | MRAH | MEA, PTF, ONGs, OPA, BSPP |
|  | Valorisation du potentiel génétique des races locales | LT | MRAH | MESRSI, BSPP |
|  | Amélioration de la disponibilité des produits ASPHF  | CT et MT | Ministères du développement rural | PTF, ONGs, OPA, BSPP |
|  | Promotion de l’agro-écologie et de l’agroforesterie et la mise en place de jardins nutritifs pour une diversification climato-intelligente  | CT | Ministères du développement rural | PTF, ONGs, OPA, BSPP |
|  | Renforcement de la conservation des terres et la restauration de celles dégradées | MT | Ministères du développement rural | PTF, ONGs, OPA, BSPP |
|  | Amélioration de la transformation des produits ASPHF | CT et MT | MICA | Ministères du développement rural, PTF, ONGs, OPA, BSPP |
|  | Renforcement des structures de contrôle et d’analyse de la qualité  | CT et MT | MICA | MS, Ministères du développement rural, OSC, BSPP  |
|  | Promotion des entreprises forestières villageoises autour des massifs forestiers | MT et LT | MEEVCC | MATD, PTF, ONGs, OPA, BSPP |
|  | Promotion de la certification et de la labellisation des produits ASPHF aux normes de qualité | MT et LT | MICA | MS, Ministères du développement rural, OSC, BSPP |
|  | Soutien à la mise en œuvre de l’initiative « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour » | CT et MT | Primature | Ministères du développement rural, MENAPLN, MICA, MS, MATD, MFSNFAH, MINEFID, BSPP |
|  | Promotion des Bonnes Pratiques d’hygiène et de transformation des productions locales | CT | MICA | MESRSI, Ministères du développement rural |
|  | Réalisation de l’accès universel à l’approvisionnement à l’eau potable et à l’assainissement  | MT ; LT | MEA | PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | La promotion de l’Hygiène pour éviter les maladies transmissibles et diarrhéiques | CT | MEA | MS, PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Renforcement de la promotion de la consommation des produits locaux | CT et MT | MICA | Ministères du développement rural, BSPP |
|  | Développement des techniques de transformation et d’assurance qualité des productions ASPHF | MT et LT | MESRSI | MICA, Ministères du développement rural, PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Renforcement du cadre règlementaire et législatif en faveur de la sécurité sanitaire des aliments | CT et MT | MICA | Ministères du développement rural, Ministère de la justice, BSPP |
|  | Extension de la protection sociale et renforcement des liens avec d’autres secteurs | MT | SP-CNPS | Primature, MFSNFAH, MINEFID, PTF |
|  | Renforcement de la lutte contre les maladies à caractère endémique (Covid-19, choléra, Ebola, etc.) | CT | Ministère de la Santé | PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile avec passage à l’échelle du plan Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) | CT et MT | MS | PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Allocation de 3% du financement domestique en faveur la nutrition | CT | MINEFID | MS, PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Renforcement des mesures incitatives pour le renouvellement du parc automobile de transport des produits alimentaires de 25% d’ici 2030. | MT et LT | MTMUSR | MINEFID, BSPP |
|  | Réalisation de l’interconnexion ferroviaire Accra-Ouagadougou | LT | MTMUSR | MINEFID, BSPP |
|  | Réhabilitation/construction d’un chemin de fer Ouaga-Kaya-Frontière Niger | LT | MTMUSR | MINEFID, BSPP |
|  | Réhabilitation/renforcement du réseau routier provincial et départemental dans les zones de forte production y compris les Plaines de production | CT et MT | MID | MINEFID, BSPP |
|  | Développement des infrastructures structurantes en faveur des secteurs des systèmes alimentaires | CT et MT | Ministères du développement rural | MINEFID, PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Développement du partenariat (alliance productive, agriculture contractuelle, etc.) entre les acteurs des systèmes alimentaires | CT et MT | Ministères du développement rural | OPA, MICA, PTF, ONGs, AD, BSPP  |
|  | Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs des systèmes alimentaires | CT et MT | Ministères du développement rural | OPA, PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Professionnalisation des acteurs directs et indirects des filières ASPHF | CT et MT | Ministères du développement rural | OPA, PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Renforcement des moyens de prévention et l’aide humanitaire d’urgence aux personnes affectées par les conflits et les crises  | CT et MT | MFSNFAH | Ministère du Développement rural, MS, MATD, MENAPLN; PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Renforcement du relèvement durable des populations affectées par les conflits et les crises  | CT et MT | MFSNFAH | MAAHM, MRAH, MEEVCC, MEA, MS, MATD, MENAPTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Renforcement des systèmes d’information et d’alerte précoce | CT et MT | MAAHM | MRAH, MEEVCC, MFSNFAHMEA, MS, MATD, MENAPLN, PTF, ONGs, AD, BSPP |
|  | Développement des systèmes d’assurance dans les secteurs des systèmes alimentaires | CT et MT | MAAHM | Autres ministères du développement rural, PTF, ONG, AD, BSPP |
|  | Promotion de l’agroécologie et l’agriculture biologique | CT et MT | MEEVCC | Ministères du développement rural, BSPP |